Saint Didier d'Aussiat

Février 2025

Révision du PLU

Arrêt du Projet

4g – Cahier des éléments repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme – Arrêt du projet

Saint-Didier-d'Aussiat

PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite le	22 Avril 2021
Document provisoire en date du	27 Février 2025

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Rédaction : Richard BENOIT

Photo de couverture : Richard BENOIT

Labellisé LUCIE PROGRESS RSE Positive labellucie.com

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 13 12 2653

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT Conseil & Expertise

Agence Mosaïque Environnement
111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51
agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com
SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....1

ELEMENTS REPERES.....5

L'ENTREE SUD DU CENTRE BOURG..... 7

1 – BATIMENT ANCIEN 10

2 – BATIMENT ANCIEN 10

3 – ELEMENT DE VEGETATION..... 11

4 – ELEMENT DE VEGETATION – LA MARE..... 11

5 – BATIMENT ANCIEN 12

6 – L'ALIGNEMENT DE RUE..... 13

7 – LA PLACE 13

INTRODUCTION

1

Rappel de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. »

Ces éléments d'intérêt architectural patrimoniaux sont repérés ci-après.

ELEMENTS REPERES

2

L'ENTREE SUD DU CENTRE BOURG

Au cours des cinquante dernières années, le paysage bâti de Saint Didier d'Aussiat a été profondément bouleversé, en particulier au niveau du centre bourg.

Toutefois, l'entrée Sud du centre bourg par la RD 26 conserve encore une partie de l'image historique de ce centre bourg. C'est pourquoi quelques éléments marquants de cette séquence paysagère sont ici repérés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

Evolution du centre bourg de Saint-Didier-d'Aussiat depuis 1810

Le centre bourg de Saint-Didier-d'Aussiat est alors constitué par une succession de fermes, plutôt espacées les unes des autres, le long de route principale.

Le point « fort » est marqué par l'église.

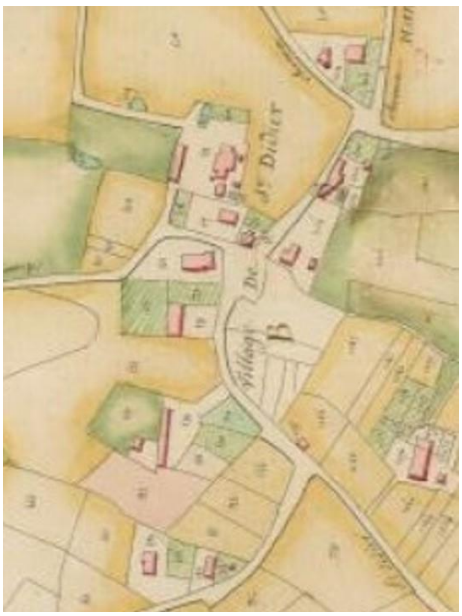

La « place » de l'église, telle que nous la connaissons aujourd'hui n'est pas vraiment constituée.

La carte d'état-major de la fin du XIXe siècle, quoique moins précise, nous donne une image assez similaire à celle du début du siècle. Le changement important se fait au début du XXe siècle avec la reprise du tracé de la route principale qui devient rectiligne vers le Sud à partir de la place de l'église créant la séquence d'entrée que nous connaissons maintenant

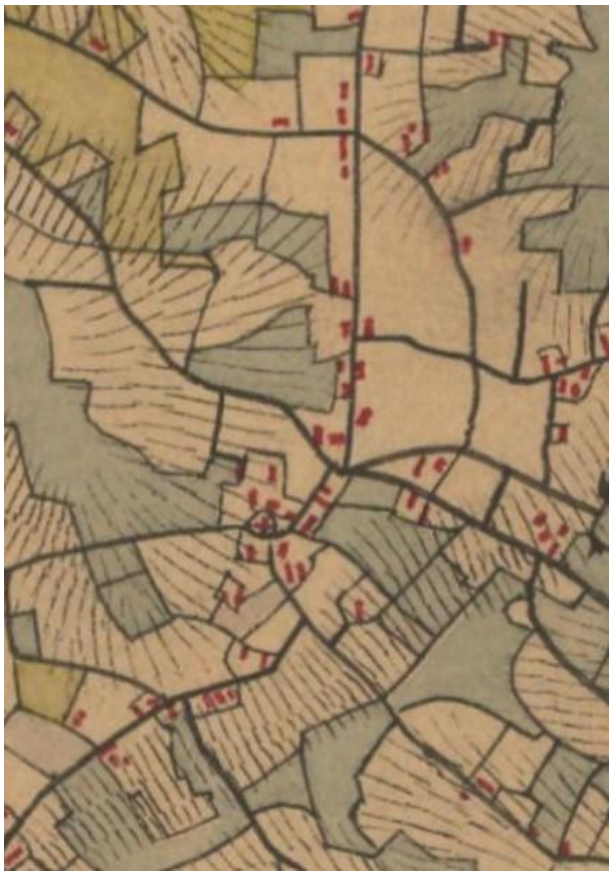

Carte d'état-major (géoportail)

Photo aérienne 1944 (géoportail)

Il en résulte la constitution du bâti du côté Est de la « place » de l'église et la création d'un ilôt peu dense entre la nouvelle route et l'ancienne rue du centre bourg…

Photo aérienne 2010 (géoportail)

Malgré le fort développement pavillonnaire à partir des années 1990, cet « îlot » va rester relativement peu bâti depuis 35 ans et conserver le long de la RD son image ancienne, trace de l'histoire de Saint-Didier-d'Aussiat.

Ainsi dans la séquence d'entrée Sud vers le centre bourg de Saint-Didier-d'Aussiat, il apparait intéressant de préserver les éléments suivants :

La séquence d'entrée : sont marqués en rose les bâtiments déjà existants avant 1970.

1 – Bâtiment ancien de qualité marquant le début de la séquence.
2 – Bâtiment ancien de qualité
3 – Haie en limite de route et surtout perpendiculaire à la route
4 – Mare et haies en long de route et perpendiculaire
5 – Bâtiment ancien de qualité
6 – Alignement de rue
7 – La place.

1 – Bâtiment ancien

Les terrains de sports marquent aujourd'hui la fin de la séquence de paysage rural le long de la RD et annoncent le début d'une séquence urbaine.

Côté Est de la route se trouve un bâtiment ancien dont la restauration de qualité a su conserver les volumes généraux ainsi que les aspects de façades, les matériaux et les couleurs.

La végétation en limite d'emprise public participe aussi de la qualité générale du site.

Il convient donc de préserver le bâtiment en lui-même, mais aussi de faire en sorte que d'éventuelles extensions ou annexes ne viennent pas dévaloriser l'ensemble, en particulier à partir du point de vue depuis la route.

2 – Bâtiment ancien

La séquence suivante est déjà urbaine mais avec un contraste fort entre le côté Ouest de la voie qui est marqué par le développement pavillonnaire des années 90 et le côté Est qui a conservé un tissu bâti plus ancien inséré dans un ensemble très naturel. Un deuxième bâtiment ancien de qualité, en retrait de la route mais très visible, vient marquer cette séquence.

Il convient donc de préserver le bâtiment en lui-même, mais aussi de faire en sorte que d'éventuelles extensions ou annexes ne viennent pas dévaloriser l'ensemble, en particulier à partir du point de vue depuis la route.

3 – Elément de végétation

La présence forte d'espaces encore naturels et agricoles contribue à la qualité paysagère de cette séquence d'entrée vers le centre bourg de Saint-Didier-d'Aussiat.

Les éléments de végétation le long de la route, mais aussi perpendiculaires à celle-ci sont à protéger.

4 – Elément de végétation – la mare

Dans la suite immédiate de l'élément repéré précédemment, on trouve un ensemble de végétation accompagnant une mare.

Ces éléments de végétation et l'ensemble du petit secteur de la mare, sont à préserver.

5 – Bâtiment ancien

Le dernier moment avant d'arriver dans la séquence urbaine proprement dite, correspond à une vaste parcelle dans laquelle se trouve un bâtiment ancien de qualité.

Il convient ici de préserver les éléments de végétation existants qui entourent l'ensemble du tènement, mais aussi de préserver des points de vue sur le bâtiment.

Ainsi tout projet d'aménagement de ce secteur devra montrer comment il préserve une part importante de l'image d'espace naturel ainsi qu'un point de vue sur le bâtiment depuis l'espace public.

6 – L'alignement de rue

Avant même d'arriver sur la « place » de l'église proprement dite, on entre véritablement dans la séquence urbaine du fait d'un rétrécissement de l'espace en « rue » par une implantation des bâtiments anciens à l'alignement.

L'enjeu de ce secteur est de pouvoir conserver ce « pincement » de l'espace public et globalement les volumes bâtis existants.

7 – La place

La « place » de l'église est le point fort de cette séquence paysagère de l'entrée Sud et elle marque fortement l'identité urbaine de la commune.

Il s'agit en fait d'un espace fermé sur trois côtés (Nord, Est et Sud), mais qui reste ouvert à l'Ouest, mettant ainsi en valeur l'église avec un fond de décor arboré.

L'enjeu ici est de conserver cette structuration de la place sur trois côtés et de préserver globalement les volumes et les aspects des bâtiments anciens actuellement existants.